



Point au 05 mai 2020

MFR-CFA
10 Route de Torigni
50890 Condé sur Vire

02 33 77 13 77 / mfr.conde@mfr.asso.fr

Suivi des Apprenants

1) Concernant l'établissement, il est possible de nous joindre par téléphone de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou nous adresser à tout moment un e-mail.

La MFR-CFA mettra tout en œuvre pour assurer la continuité pédagogique (suivi et activités pédagogiques à distance pour chaque apprenant).

Les retours en stage sont possibles pour les plus de 16 ans à compter du 11 mai avec accord de la famille et du maître de stage qui s'engage à mettre en œuvre les conditions sanitaires nécessaires en lien avec son entreprise.

2) Rappel des règles concernant l'apprenti au sein de l'entreprise :

Concernant la présence de l'apprenti sur son lieu de travail, la décision relève de son employeur.

L'apprenti est éligible au chômage partiel comme les autres salariés.

Dans tous les cas, c'est le maître d'apprentissage qui décide des modalités d'organisation du travail dans son entreprise, **tout en sachant qu'il est impératif dans l'intérêt de l'apprenti de pouvoir bénéficier de la continuité pédagogique de sa formation.** Si ce n'est pas le cas, le Directeur du CFA impose à l'apprenti de suivre à son domicile les activités mises à sa disposition pour les semaines initialement prévues au CFA et donc n'autorise pas l'apprenti à être présent dans son entreprise sur le temps prévu en formation au CFA.

Inscriptions

Il est possible de nous envoyer vos demandes par mail ou par courrier avec les bulletins scolaires de cette année. Une première réponse pourra être apportée suite à cet envoi.

RDV possibles les mercredis à compter du 20 mai

**Visite de l'établissement possible
le samedi 06 juin 2020 sur RDV**

